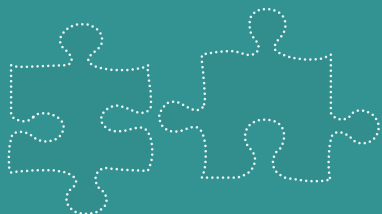


Juin 2010
Numéro 36

@propos

le journal de Jean Besson

Sénateur de la Drôme



Cabinet parlementaire de Jean BESSON

Assistants parlementaires

Pierre-Henry Cordier

Hervé Rasclard

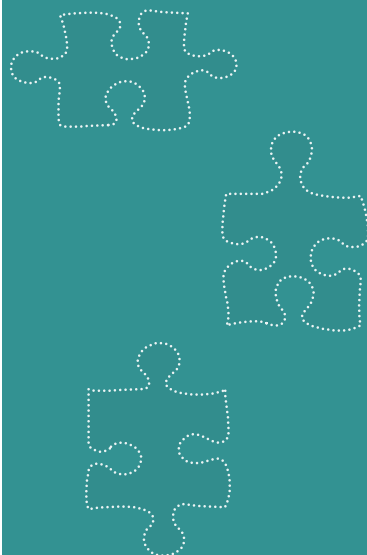
BP 12626-26958 VALENCE cedex 9

Tel : 04.75.55.55.51

Fax : 04.75.56.31.88

E-mail : besson.jean@wanadoo.fr

Site : www.jeanbesson.net



En 2004, à l'occasion des élections régionales, j'avais accepté de conduire la liste de gauche dans la Drôme pour apporter mon expérience et faire mieux entendre la voix des territoires du sud.

J'avais annoncé dans le même temps que je ne ferai qu'un seul mandat. Six ans après, fier de l'action réalisée mais conscient qu'il reste encore beaucoup à faire, j'ai proposé au Président Jean Jack Queyranne d'être remplacé par un élu expérimenté et proche du terrain : Michel Grégoire, Premier Vice-président du Conseil Général.

Grâce aux résultats des dernières élections régionales, ce passage de témoin amical a eu lieu et je m'en réjouis ; car je suis certain que ce dernier saura poursuivre avec la même détermination mon combat au profit de la Drôme.

A l'issue de mon mandat, au regard des réalisations menées à bien, j'ai le sentiment du devoir accompli.

En six ans, la Région a consacré près de 90 millions d'euros aux lycées drômois, développé les transports, avec par exemple le cadencement de la liaison Lyon-Valence et la modernisation de la ligne Valence-Grenoble, créé une ligne TER Montélimar-Nyons, participé au financement de l'étude de la future gare TGV

d'Allan, réalisé sept Contrats de développement, donné l'élan aux Parcs Naturels Régionaux avec le Vercors et le projet de Parc des Baronnies Provençales, sans oublier le lancement des Grands Projets Rhône-Alpes comme Rovaltain et Biovallée ...

En tant que Vice-président à l'international, j'ai eu l'occasion de mettre en place une coopération institutionnelle entre la Région Rhône-Alpes et le quatrième Etat des Etats-Unis : la Pennsylvanie. Rhône-Alpes peut ainsi se prévaloir d'être la seule Région en Europe à accueillir cette représentation économique de premier plan.

Par ailleurs, avec ERAI, l'Agence de développement économique à l'international, Rhône-Alpes a redoublé ses efforts pour aider les entreprises à conquérir de nouveaux marchés.

Sa présence forte à l'Exposition Universelle de Shanghai, à travers la construction d'un pavillon innovant, est l'illustration de cette ouverture au monde.

Mais si j'ai été très heureux de promouvoir les intérêts de la Région Rhône-Alpes à l'étranger, il reste que la défense des territoires ruraux reste au cœur de mon engagement politique.

C'est pourquoi aujourd'hui, je poursuis avec la même conviction mon action au service des Maires de la Drôme qui ont bien voulu renouveler en 2008 mon mandat de sénateur.

Car cela reste toujours un grand honneur et une responsabilité passionnante que de continuer à les représenter au Sénat !

Cordialement .

Plus d'informations sur www.jeanbesson.net



La réforme des collectivités territoriales et ses conséquences pour les communes

Comme préalable aux débats parlementaires, Jean Besson et les sénateurs socialistes ont demandé au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi de réforme des collectivités territoriales.

En effet, s'agissant d'un texte fondamental qui hypothèque l'avenir des institutions territoriales et l'organisation des services publics de proximité, ils ont estimé que les français devaient pouvoir donner leur avis. La majorité sénatoriale, appuyée par le gouvernement, a malheureusement opposé une fin de non recevoir.

Ce projet de loi recentralisateur et brouillon concerne directement les communes. Pour la défense de leurs intérêts, le groupe socialiste a présenté de nombreux amendements et obtenu certaines avancées qui doivent être confortées lors de l'examen du texte à l'Assemblée Nationale.

Election au suffrage universel des conseillers communautaires...

Leur élection aura lieu dans le cadre des élections municipales. Ceux qui seront amenés à siéger au conseil municipal et au conseil communautaire seront signalés, sur les listes des candidats par un système de fléchage.

L'amendement défendu par le groupe socialiste a permis au Sénat de réaffirmer les principes de représentation des territoires avec un siège minimum par commune et de prendre en compte les données démographiques pour la répartition des sièges.

Création de communes nouvelles..

Les sénateurs socialistes ont souhaité que soit garanti le principe d'unanimité des communes et de consentement des habitants.

Ils ont fait voter une modification permettant à une commune associée de se délier, par référendum, d'une fusion opérée sous le régime de la loi " Marcellin " .

-Achèvement de l'intercommunalité...



Dans le projet de loi, le préfet de département élabore un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire et la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales.

Il procède ensuite à la consultation des assemblées délibérantes des communes, établissements publics et syndicats concernés.

Le schéma, accompagné des avis recueillis, est transmis à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI). Sur ce point, le texte n'a pu être amendé dans le sens souhaité d'un renforcement significatif de la CDCI.

La loi prévoit cependant qu'à compter de cette transmission, la CDCI dispose d'un délai de quatre mois pour se prononcer. Ses propositions de modification qui doivent être adoptées à la majorité des deux tiers de ses membres sont intégrées dans le projet de schéma qui est arrêté, in fine, par décision du représentant de l'État dans le département.

Jean Besson se félicite de l'adoption de la proposition de loi pour le développement des Sociétés Publiques Locales (SPL).

Elle offre en effet la possibilité aux collectivités locales de créer des sociétés, à statut privé, dont la totalité du capital est détenu par les collectivités territoriales.

Les SPL seront compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel et commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. Leur champ d'action sera ainsi beaucoup plus large que celui des actuelles SPLA (sociétés publiques locales d'aménagement).

A l'issue de la Conférence des déficits organisée le 20 mai par l'Elysée, le Président de la République a annoncé un gel "en valeur" des quelques 50 milliards d'euros de dotation versés chaque année par l'Etat aux collectivités locales.

Cette décision est infondée. En effet, les collectivités locales sont bien gérées puisqu'elles réalisent 75% des investissements publics et ne représentent que 10% de la dette. Ainsi, après la suppression de la taxe professionnelle et la perte des 12 milliards d'euros annuels qu'elle rapportait, après les transferts de compétences et de personnels consentis par l'État sans compensation financière, ce sont désormais les dotations de l'État qui vont être gelées.

Résultat : les collectivités qui doivent déjà faire des coupes sombres dans leur budget vont devoir supprimer des pans entiers de leurs interventions, notamment vers les associations.

La Région Rhône-Alpes au cœur de l'Exposition Universelle



Ouvert depuis le 1^{er} mai, le Pavillon Rhône-Alpes à l'Exposition Universelle de Shanghai a été officiellement inauguré par le Président Jean-Jack Queyranne et le Maire de Shanghai, Han Zheng.

A leurs côtés étaient présents le Président d'ERAI, Daniel Gouffé, Jean-Marie Busséuil, Président de la CCI de la Drôme et Jean Besson (administrateur d'ERAI) qui s'est beaucoup investi dans ce projet lorsqu'il était Vice-Président de la Région Rhône-Alpes, en charge des relations internationales.

Vitrine de la technologie, de l'économie, des savoir faire et des saveurs de la Région, ce Pavillon s'inscrit parfaitement dans la thématique de l'Exposition intitulée « Meilleure Ville, Meilleure vie ». Il prend place au sein de "l'Espace des Meilleures Pratiques Urbaines", comprenant deux parties: le pavillon éco-construit et le projet Villes Lumière. Ce bâtiment deviendra par la suite le siège d'Entreprise Rhône-Alpes à Shanghai..



La révolution du secteur électrique et sa nécessaire régulation



La délégation parlementaire sur l'énergie à l'Université de Columbia, Etats-Unis.

Selon un récent rapport de la Commission de Régulation de l'Energie, les dysfonctionnements du réseau électrique français ne cessent de s'aggraver.

Le temps moyen des pannes a augmenté de 50% en dix ans. Devant ce constat, les Syndicats d'Energies n'ont de cesse de rappeler à l'ordre ERDF sur les exigences d'un réseau électrique de qualité.

Exiger des pouvoirs publics et d'ERDF un fort niveau d'investissement est d'autant plus nécessaire qu'une véritable révolution de la distribution d'électricité, plus rationnelle et économe, se fait jour. Les « smart grids » en sont les instruments. Ils désignent les réseaux « intelligents » qui utilisent les technologies informatiques pour optimiser la production et la distribution et mieux mettre en relation

l'offre et la demande entre les producteurs et les consommateurs d'électricité.

Une de ces applications est le compteur domestique intelligent. Dans un avenir assez proche, chaque foyer sera ainsi équipé d'un compteur intelligent qui donnera en temps réel la consommation de chaque appareil ménager, des ampoules, du chauffage électrique...

On pourra donc éviter les pics de consommation et surtout maîtriser sa consommation.

Ces projets, à forts besoins capitalistiques demandent de lourds investissements. Aux Etats-Unis, l'Administration Obama leur a affecté pas moins de 4,5 milliards de dollars (3,2 milliards d'euros) dans le cadre de son plan de relance verte.

Jean Besson a pu mesurer sur place dans le cadre d'une mission parlementaire sur l'énergie, ces efforts massifs pour transformer un réseau électrique particulièrement vétuste, géré par des entreprises sous-dimensionnées, (appelées « utilities ») et positionnées sur un marché fortement dérégulé.

En France, il est regrettable de constater que le volontarisme des pouvoirs publics est moindre.

A titre d'exemple, le fonds stratégique d'investissement créé dans le cadre du Plan

de relance, consacre 0,9 milliard aux infrastructures de transport mais ne prévoit absolument rien pour les infrastructures électriques dont les « smart grids ».

C'est pourquoi, Jean Besson a interpellé Madame Kosciusko-Morizet sur ce sujet au Sénat en lui rappelant le rôle moteur que doit jouer l'intervention publique dans le secteur stratégique de l'énergie.

Jean Besson et ses collègues socialistes se sont prononcés contre la loi sur la Nouvelle organisation du Marché de l'Electricité (NOME) déposée récemment sur le bureau des Assemblées.

Ce projet de loi a pour objet de permettre aux concurrents d'EDF d'obtenir jusqu'à 25% de la production du parc nucléaire d'EDF à un prix proche du coût de revient.

L'interrogation principale du groupe socialiste est relative à l'avenir des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et le possible démantèlement du service public qui accompagne cette ouverture à la concurrence.

L'autre inquiétude porte sur l'annonce d'EDF d'une réévaluation de ses tarifs afin de faire face à cette nouvelle situation. Or, une augmentation des tarifs de l'énergie serait particulièrement mal venue dans le contexte économique et social actuel.

La modernisation du site nucléaire du Tricastin : un enjeu majeur pour le sud Drôme



Jean Besson a visité le site du Tricastin avec une délégation de parlementaires. Le point fort de cette visite d'étude concernait l'usine Georges Besse II.

Cet équipement d'enrichissement de l'uranium par centrifugation d'un montant global d'environ 3 milliards d'euros, est l'un des plus gros investissements industriels de ces dix dernières années en France.

Il permettra de consommer 10 à 40 fois moins d'électricité que le procédé actuellement utilisé dans l'usine d'EURODIF.

A propos d'EURODIF, Jean Besson a saisi le Premier Ministre sur le projet éventuel d'EDF de faire réaliser ses enrichissements d'uranium en Russie. Il lui a demandé d'intervenir afin d'empêcher toute initiative qui conduirait à une fermeture anticipée de ce site. *L'arrêt d'EURODIF, en 2010 au lieu de 2012, remettrait en effet en cause l'équilibre économique et social de l'ensemble du bassin de vie du Tricastin et porterait un coup sérieux à l'image d'excellence de la filière nucléaire française.*

Lors du dernier déplacement du Premier Ministre en Chine, auquel participait le Sénateur Jean Besson, Président du Groupe interparlementaire d'amitié France-Chine, il n'y avait pas dans la délégation que des poids lourds du CAC 40, mais aussi un Tom Pouce drômois de l'atome, une PME innovante de Saint-Vallier: Vanatome (8,5 millions de chiffre d'affaires pour 72 salariés), unique robinetier nucléaire à capitaux 100% français.

Après deux années de négociation, un accord a été signé à Pékin par le Président de l'entreprise Drômoise, Jean-Marc Husson, avec sa joint venture, l'entreprise chinoise Harbin, aux côtés de Jean Besson.





Amélioration de l'assistance aux Maires en cas d'inondation
(question orale adressée au Ministre de l'Ecologie)



Les catastrophes naturelles et parmi elles les inondations aliment régulièrement la chronique des actualités.

Pour tenter de faire face à ces

des systèmes d'alerte existants.

Si l'alerte météorologique proprement dite relève de la responsabilité de l'Etat, les Maires prévenus parfois par un simple SMS, sont ensuite chargés de répercuter les informations utiles à la population, avec les moyens trop souvent insuffisants dont ils disposent.

De plus, les maires ne sont pas toujours en situation de déterminer avec précision les conclusions pratiques qu'ils doivent tirer d'une information reçue, faute d'une connaissance précise de leurs pouvoirs et de leurs moyens d'action en la matière. *En conséquence, Jean Besson a demandé au gouvernement que des mesures concrètes et urgentes tendant à améliorer les dispositifs d'alerte et à renforcer l'accompagnement des Maires en matière d'anticipation et de gestion des catastrophes naturelles, soient mises en place.*

situations parfois tragiques, les Maires sont en première ligne comme ce fut le cas lors de la tempête Xynthia ou à l'occasion des inondations qui ont affecté durement la Drôme en 2008.

Ces événements météorologiques à répétition rappellent à l'Etat et aux collectivités territoriales l'urgente nécessité de mener à bien une réflexion approfondie sur les règles d'urbanisation et sur le financement des aménagements de protection dont le renforcement des digues. Ils mettent aussi en lumière les insuffisances

La date du basculement au tout numérique dans la Drôme est fixé au 14 juin 2011. Il en sera alors fini de la télévision analogique.

Dans cette perspective, Jean Besson a questionné Madame Kosciusko-Morizet sur les conditions de déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) en particulier dans le sud du département où les risques de zones d'ombre, c'est-à-dire non desservies, existent bel et bien.

Afin de garantir l'équité territoriale, la Secrétaire d'Etat chargée du Développement de l'économie numérique s'est engagée à renforcer le programme national d'accompagnement vers le tout numérique.

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique, qui a été définitivement adoptée au Sénat après avoir été amendée, va dans ce

sens. Elle prévoit que :

- tous les foyers sont éligibles au fonds d'aide spécifique aux zones d'ombre de la TNT hertzienne, afin que chacun puisse recevoir les émissions par satellite. (montant de l'aide pour l'achat d'une parabole: 250 euros).

- l'Etat aidera par ailleurs les collectivités qui souhaitent investir en propre dans des émetteurs secondaires.

Malgré ces dispositions, l'échéance approchant, il conviendra de rester vigilant sur l'assistance technique et financière qui sera effectivement mise en place par les pouvoirs publics.



En tant que Président du Groupe oléicole au Sénat, Jean Besson organisera le 22 octobre prochain à Nyons, sous le haut patronage du Président Gérard Larcher, un colloque parlementaire intitulé: « *Les collectivités locales : des partenaires solides pour la filière oléicole française* ».



Les responsabilités de Jean Besson au Sénat

Membre de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense ; Président du groupe interparlementaire France-Chine ; Vice-Président du groupe d'études sur l'énergie ; Président du groupe oléicole.

Ses dernières interventions

- Précarisation des associations d'aide à domicile des personnes âgées ;
- Conséquences pour la presse de la suppression de l'obligation des annonces légales ;
- Maintien de la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) ;
- Protection du terme « méthode ancestrale »
- Tarifs des maisons de retraite pour les personnes dépendantes ;
- Conséquences de la réorganisation des services de l'Etat dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) ;
- Pérennisation du financement des festivals ;
- Rapporteur du projet de loi relatif au rôle de l'inspection du travail sur le site d'ITER ;
- Signataire de la Proposition de loi améliorant l'information sur la vigne et le vin ;
- Signataire de la Proposition de loi sur la nécessité d'exclure l'ensemble des services sociaux de la directive européenne sur les services.

Le site internet de Jean Besson a fait peau neuve. Plus clair, facile à consulter, vous y trouverez ses dernières actualités sur: www.jeanbesson.net

